

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L' An deux mille quinze , et le 20 AVRIL, à 20h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Olargues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean ARCAS, Maire

Présents : ARCAS Jean, BALOT Olivia, BARRAL Mariette, BRANVILLE Jean-Claude, COVEMACKER Benoît, CRE Christiane, DOUR Peggy, FERLET Didier, FOSTER William, GUIRAUD Pierre-Marie, JULIEN Elyane, RIQUIN Pascal, SANDOVAL Romain, SULTER Karen, VIDAL Stéphanie

=====

**OBJET : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

=====

Monsieur le Maire expose qu'avec la parution du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, les employeurs publics territoriaux peuvent aider leurs agents à acquérir une protection sociale complémentaire.

Les agents concernés par ce dispositif sont les fonctionnaires, ainsi que les agents de droit public et de droit privé. Les retraités bénéficient indirectement du dispositif compte tenu de la solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités imposée aux contrats et règlements éligibles à la participation des employeurs.

Les collectivités peuvent apporter leur participation :

- soit au titre du risque « santé » (risques d'atteinte à l'intégrité physique et maternité),
- soit au titre du risque « prévoyance » (risques d'incapacité, d'invalidité et décès),
- soit au titre des deux risques.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire reste facultative pour les agents actifs et retraités.

Les employeurs territoriaux, qui décideraient de contribuer à la protection sociale complémentaire de leurs agents, disposent de deux solutions pour choisir les prestations :

- soit selon une procédure spécifique de labellisation en aidant les agents qui auront souscrit un contrat ou adhéré à une mutuelle ou à une institution de prévoyance dont le caractère solidaire aura été préalablement vérifié au niveau national ;

- soit selon une procédure de convention de participation avec une mutuelle ou une institution de prévoyance après avis d'appel public à la concurrence.

La collectivité peut retenir une procédure différente par risque.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 reconnaît la compétence des centres de gestion pour conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

**De ce fait, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) a décidé de s'engager dans une procédure de convention qui portera sur le risque santé. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.**

30 AVR. 2015

COURRIER

De ce fait, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) a décidé de s'engager dans une procédure de convention qui portera sur le risque santé. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Dans un souci de simplification pour les collectivités, le CDG 34 se chargera de l'ensemble des démarches en s'associant les services d'un consultant dans le secteur de la protection sociale. Le CDG 34 sera, au vu des mandats confiés par les collectivités, en mesure de proposer une convention de participation santé, pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Par ailleurs, l'intérêt de cette convention de participation est de mettre en concurrence des opérateurs afin d'engager une véritable négociation sur les prestations et d'obtenir des conditions tarifaires attractives

**A l'issue de cette consultation les collectivités conserveront l'entière liberté de signer ou pas la convention de participation qui leur sera proposée.**

Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités pour décision. C'est lors de la signature de la convention que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation allouée. Son montant pourra être modulé selon le revenu ou la composition familiale de l'agent. Il ne pourra pas être égal à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et **après avis du comité technique.**

#### **LE MAIRE PROPOSE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des assurances,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la délibération du CDG 34 en date du 13 mars 2015 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

**VU l'avis du CT, placé auprès du CDG 34, en date du 6 mars 2015, approuvant le choix de la convention de participation (collectivités de moins de 50 agents)**

VU l'exposé du Maire,

Considérant que donner mandat au CDG 34 permettra d'obtenir, dans le cadre d'une procédure juridiquement sécurisée, des conditions tarifaires mutualisées et par conséquent attractives du fait des économies d'échelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** : de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé que le CDG 34 va engager en 2015 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

ET

**PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le CDG 34 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

=====  
**Ainsi fait et délibéré à Olargues, les jour, mois et an que dessus**  
=====

**Le Maire d' Olargues,  
Jean ARCAS**



RE  
30 AVR 2016  
SERVICE COMMUNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L' An deux mille quinze , et le 20 AVRIL , à 20h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Olargues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean ARCAS, Maire

**Présents** : ARCAS Jean, BALOT Olivia, BARRAL Mariette, BRANVILLE Jean-Claude, COVEMACKER Benoît, CRE Christiane, DOUR Peggy, FERLET Didier, FOSTER William, GUIRAUD Pierre-Marie, JULIEN Elyane, RIQUIN Pascal, SANDOVAL Romain, SULTER Karen, VIDAL Stéphanie

=====

**OBJET** : BUDGET ASSAINISSEMENT – AMORTISSEMENT 2015 -

=====

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le tableau récapitulatif concernant les amortissements (Dépenses et recettes) du Budget Assainissement pour l'exercice 2014.

Il précise également les différents comptes budgétaires sur lesquels doivent être, soit titrés, soit mandatés les recettes et dépenses relatives à ces amortissements,

Après avoir pris connaissance du tableau présenté (Document en annexe de la présente délibération)

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité

- Approuve le tableau récapitulatif des amortissements du budget assainissement 2015.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, pour rédaction et signature de tout document concernant l'objet de la présente délibération,

=====

Ainsi fait et délibéré à Olargues, les jour, mois et an que dessus

=====

Le Maire d' Olargues,  
Jean ARCAS



SOUS-PREFECTURE  
FECOLE

27 AVR. 2015

SERVICE COURRIER

**ASSAINISSEMENT – AMORTISSEMENT**

**Exercice 2015**

AN	DEPENSES				RECETTES		
	Programme	Euros	Amort 40 ans	Prise en compte 2015	Euros	Amort 40 ans	Prise en compte 2015
1997	Réseaux divers	75 024,00 €	1 875,00 €	1 875,00 €	15 294,00 €	382,00 €	382,00 €
1998	Réseaux divers	79 342,00 €	1 983,00 €	1 983,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1999	Réseaux divers	70 462,00 €	1 761,00 €	1 761,00 €	36 365,00 €	909,00 €	909,00 €
2000	Réseaux divers	86 982,00 €	2 174,00 €	2 174,00 €	72 329,00 €	1 808,00 €	1 808,00 €
2001	Réseaux divers	21 898,00 €	547,00 €	547,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2002	Réseaux divers	38 991,00 €	974,00 €	974,00 €	20 452,00 €	511,00 €	511,00 €
2003	Réseaux divers	42 078,00 €	1 051,00 €	1 051,00 €	11 863,00 €	297,00 €	297,00 €
2004	Réseaux divers	109 500,00 €	2 737,00 €	2 737,00 €	60 150,00 €	1 504,00 €	1 504,00 €
2005	Réseaux divers	3 493,00 €	87,00 €	87,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>TOTAL article 68156</i>				<b>13 189,00 €</b>			
2006	Coulayro-Remparts	189 437,00 €	4 736,00 €	4 736,00 €	61 930,00 €	1 548,00 €	1 548,00 €
	STEP	5 967,00 €	149,00 €	149,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2007	PVR CC06	14 346,00 €	359,00 €	359,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	PEYRAL	38 666,00 €	967,00 €	967,00 €	705,00 €	18,00 €	18,00 €
	Coulayro-Remparts	88 354,00 €	2 209,00 €	2 209,00 €	39 500,00 €	987,00 €	987,00 €
	STEP	542 134,00 €	13 553,00 €	13 553,00 €	303 769,00 €	7 594,00 €	7 594,00 €
	Pont Diable-ruelles	2 432,00 €	61,00 €	61,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2008	PVRCC06	27 326,00 €	683,00 €	683,00 €	13 643,00 €	341,00 €	341,00 €
	PEYRAL	33 683,00 €	842,00 €	842,00 €	11 703,00 €	293,00 €	293,00 €
	Coulayro-Remparts	58 771,00 €	1 469,00 €	1 469,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	STEP	58 743,00 €	1 469,00 €	1 469,00 €	41 562,00 €	1 039,00 €	1 039,00 €
	Pont Diable-Ruelles	279 377,00 €	6 984,00 €	6 984,00 €	133 861,00 €	3 347,00 €	3 347,00 €
2009	Coulayro-Remparts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 725,00 €	1 093,00 €	1 093,00 €
	STEP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 617,00 €	1 040,00 €	1 040,00 €
	Pont Diable-Ruelles	292 239,00 €	7 306,00 €	7 306,00 €	88 797,00 €	2 220,00 €	2 220,00 €
2010	Pont Diable-Ruelles	109 403,00 €	2 735,00 €	2 735,00 €	151 616,00 €	3 790,00 €	3 790,00 €
2011	Extension réseaux	1 111,00 €	27,00 €	27,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2012	Travaux PR Télésurv	5 699,00 €	142,00 €	142,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2013	Travaux PR Télésurv	29 843,00 €	746,00 €	746,00 €	13 200,00 €	330,00 €	330,00 €
2014	Zonage Assainiss	9 019,00 €	225,00 €	225,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>TOTAL article 68158</i>				<b>45 662,00 €</b>			
<b>GLOBAL</b>				<b>58 851,00 €</b>			<b>29 051,00 €</b>

Document comptable à établir	Article	Montant
D/ Mandat/Fonctionnement	C/6811	13 189.00 €
	C/6811	45 662.00 €
R/Titre/investissement	C/28156	13 189.00 €
	C/28158	45 662.00 €
D/ Mandat/Investissement	C/1391	29 051.00 €
R/Titre/Fonctionnement	C/777	29 051.00 €

SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE

27 AVR. 2015

SERVICE COURRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L' An deux mille quinze , et le 20 AVRIL, à 20h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Olargues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean ARCAS, Maire

**Présents** : ARCAS Jean, BALOT Olivia, BARRAL Mariette, BRANVILLE Jean-Claude, COVEMACKER Benoît, CRE Christiane, DOUR Peggy, FERLET Didier, FOSTER William, GUIRAUD Pierre-Marie, JULIEN Elyane, RIQUIN Pascal, SANDOVAL Romain, SULTER Karen, VIDAL Stéphanie

=====

**OBJET** : BUDGET PRINCIPAL – AMORTISSEMENT 2015 - FRAIS D'ETUDES

=====

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le tableau récapitulatif concernant les amortissements (Dépenses et recettes) du Budget Principal pour l'exercice 2015, concernant les frais d'études.

Il dit qu'à la demande Monsieur le Receveur Municipal, il convient, pour des raisons d'arrondis d'écritures antérieures, ajouter la somme d'un euro (1 €) au montant global.

Il précise également les différents comptes budgétaires sur lesquels doivent être, soit titrés, soit mandatés les recettes et dépenses relatives à ces amortissements,

Après avoir pris connaissance du tableau présenté (Document en annexe de la présente délibération)

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité

- Approuve le tableau récapitulatif des amortissements du budget principal 2015, concernant les frais d'études.
- Approuve la prise en charge d'un euro supplémentaire dans le montant du calcul effectué.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, pour rédaction et signature de tout document concernant l'objet de la présente délibération,

=====

Ainsi fait et délibéré à Olargues, les jour, mois et an que dessus

=====

Le Maire d' Olargues,  
Jean ARCAS



SOUS-FACTURE  
RECUE

27 AVR. 2015

SERVICE COURRIER

**AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES  
BUDGET PRIMITIF 2015**

Année de réalisation	Désignation	Montant réalisé TTC
2010	Études APAVE Accessibilité Handicapés	2 870,00 €
	Montant Global	2 870,00 €
	Montant amortissement annuel des réalisations de 2010 (sur 5 années)	717,50 €

**INSCRIPTION BUDGETAIRE**

Années d'amortissement	Montants amortissement réalisations 2002 à 2006	Montants amortissement réalisation 2009	Montants amortissement réalisation 2010	A amortir globalement
2009	10 330,26 €			10 617,30 €
2010	10 330,26 €	287,04 €		11 334,80 €
2011	10 330,26 €	287,04 €	717,50 €	11 334,80 €
2012	10 330,26 €	287,04 €	717,50 €	11 334,80 €
2013	10 330,26 €	287,04 €	717,50 €	11 334,80 €
2014	0,00 €	287,04 €	717,50 €	1 004,54 €
2015	0,00 €	0,00 €	717,50 €	717,50 €

2015

Mandat à établir au compte 6811 : 717.50 € + 1 € (courrier de Mr le Trésorier du 30.01.2015)  
Titre à établir au compte 28031 : 717.50 € + 1 € (courrier de Mr le Trésorier du 30.01.2015)

SOUS-PRÉFECTURE  
PRIVILE  
27 AVR. 2015  
SERVICE COURRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L' An deux mille quinze , et le 20 AVRIL, à 20h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Olargues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean ARCAS, Maire

Présents : ARCAS Jean, BALOT Olivia, BARRAL Mariette, BRANVILLE Jean-Claude, COVEMACKER Benoît, CRE Christiane, DOUR Peggy, FERLET Didier, FOSTER William, GUIRAUD Pierre-Marie, JULIEN Elyane, RIQUIN Pascal, SANDOVAL Romain, SULTER Karen, VIDAL Stéphanie

=====

OBJET : CREATION D'UNE AIRE DE CAMPING CARS

=====

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal projet de création d'une aire de camping-cars.

Une telle structure est très demandée par les touristes qui viennent visiter Olargues et sa région hors période d'ouverture du Camping Municipal.

Le montant des travaux est de 50 000,00 € HT (60 000,00 € TTC)

La dépense est importante pour une commune telle qu'Olargues, il convient donc d'envisager de solliciter le Département de l'Hérault afin d'obtenir une aide financière la plus élevée possible

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité

SUBSTITUTION

30 AVR. 2015

- Approuve le montant du devis présenté
- Demande à Monsieur le Président du Département de l'Hérault, de bien vouloir lui accorder une aide financière la plus élevée possible afin de pouvoir réaliser ces travaux.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, pour rédaction et signature de tout document concernant l'objet de la présente délibération,

SUBSTITUTION

=====

Ainsi fait et délibéré à Olargues, les jour, mois et an que dessus

=====

Le Maire d' Olargues,  
Jean ARCAS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L' An deux mille quinze , et le 20 AVRIL, à 20h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Olargues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean ARCAS, Maire

Présents : ARCAS Jean, BALOT Olivia, BARRAL Mariette, BRANVILLE Jean-Claude, COVEMACKER Benoît, CRE Christiane, DOUR Peggy, FERLET Didier, FOSTER William, GUIRAUD Pierre-Marie, JULIEN Elyane, RIQUIN Pascal, SANDOVAL Romain, SULTER Karen, VIDAL Stéphanie

=====

OBJET : CREATION D'UNE AIRE DE CAMPING CARS

=====

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal projet de création d'une aire de camping-cars.

Une telle structure est très demandée par les touristes qui viennent visiter Olargues et sa région hors période d'ouverture du Camping Municipal.

Le montant des travaux est de 50 000,00 € HT (60 000,00 € TTC)

La dépense est importante pour une commune telle qu'Olargues, il convient donc d'envisager de solliciter la Région Languedoc Roussillon afin d'obtenir une aide financière la plus élevée possible

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité

30 AVR. 2015

- Approuve le montant du devis présenté
- Demande à Monsieur le Président de la Région Languedoc Roussillon, de bien vouloir lui accorder une aide financière la plus élevée possible afin de pouvoir réaliser ces travaux.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, pour rédaction et signature de tout document concernant l'objet de la présente délibération,

=====

Ainsi fait et délibéré à Olargues, les jour, mois et an que dessus

=====

Le Maire d' Olargues,  
Jean ARCAS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L' An deux mille quinze , et le 20 AVRIL, à 20h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Olargues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean ARCAS, Maire

Présents : ARCAS Jean, BALOT Olivia, BARRAL Mariette, BRANVILLE Jean-Claude, COVEMACKER Benoît, CRE Christiane, DOUR Peggy, FERLET Didier, FOSTER William, GUIRAUD Pierre-Marie, JULIEN Elyane, RIQUIN Pascal, SANDOVAL Romain, SULTER Karen, VIDAL Stéphanie

=====

OBJET : CREATION D'UNE AIRE DE CAMPING CARS

=====

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal projet de création d'une aire de camping-cars.

Une telle structure est très demandée par les touristes qui viennent visiter Olargues et sa région hors période d'ouverture du Camping Municipal.

Le montant des travaux est de 50 000,00 € HT (60 000,00 € TTC)

La dépense est importante pour une commune telle qu'Olargues, il convient donc d'envisager de solliciter le Pays Haut-Languedoc et Vignobles afin d'obtenir une aide financière la plus élevée possible

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité



- Approuve le montant du devis présenté
- Demande à Monsieur le Président du Pays Haut-Languedoc et Vignobles, de bien vouloir lui accorder une aide financière la plus élevée possible afin de pouvoir réaliser ces travaux.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, pour rédaction et signature de tout document concernant l'objet de la présente délibération,

=====

Ainsi fait et délibéré à Olargues, les jour, mois et an que dessus

=====

Le Maire d' Olargues,  
Jean ARCAS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L' An deux mille quinze , et le 20 AVRIL, à 20h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Olargues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean ARCAS, Maire

Présents : ARCAS Jean, BALOT Olivia, BARRAL Mariette, BRANVILLE Jean-Claude, COVEMACKER Benoît, CRE Christiane, DOUR Peggy, FERLET Didier, FOSTER William, GUIRAUD Pierre-Marie, JULIEN Elyane, RIQUIN Pascal, SANDOVAL Romain, SULTER Karen, VIDAL Stéphanie

=====

OBJET : CREATION DE 2 LOGEMENTS SOCIAUX – Demande d'aide financière au Département de l'Hérault.

=====

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal projet de création de deux logements sociaux.

Le devis d'étude prévisionnel des travaux établi par Monsieur DELPY Eric, Cabinet AYES ARCHITECTURE se décompose comme suit :

Gite « Le Baous » : 20 800,00 € TTC (soit, 17 334 € HT)

Gite « Le Pourtalet » : 57 000,00 € TTC (soit, 47 500 € HT)

Les frais d'études et de conception sont de : 5 896.00 € TTC

Soit un Montant global de : 89 592,00 € TTC

La dépense est importante pour une commune telle qu'Olargues, il convient donc d'envisager de solliciter le Département de l'Hérault afin d'obtenir une aide financière la plus élevée possible

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité

- Approuve le le devis d'étude prévisionnel des travaux établi par monsieur DELPY Eric, Cabinet AYES ARCHITECTURE pour un montant TTC de 89 592.00 €
- Demande à Monsieur le Président du Département de l'Hérault, de bien vouloir lui accorder une aide financière la plus élevée possible afin de pouvoir réaliser ces travaux.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, pour rédaction et signature de tout document concernant l'objet de la présente délibération,

=====

Ainsi fait et délibéré à Olargues, les jour, mois et an que dessus

=====

Le Maire d' Olargues,  
Jean ARCAS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L' An deux mille quinze , et le 20 AVRIL, à 20h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Olargues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean ARCAS, Maire

Présents : ARCAS Jean, BALOT Olivia, BARRAL Mariette, BRANVILLE Jean-Claude, COVEMACKER Benoît, CRE Christiane, DOUR Peggy, FERLET Didier, FOSTER William, GUIRAUD Pierre-Marie, JULIEN Elyane, RIQUIN Pascal, SANDOVAL Romain, SULTER Karen, VIDAL Stéphanie

=====

OBJET : CREATION DE 2 LOGEMENTS SOCIAUX – Demande d'aide financière au Pays Haut-Languedoc et Vignobles

=====

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal projet de création de deux logements sociaux.

Le devis d'étude prévisionnel des travaux établi par Monsieur DELPY Eric, Cabinet AYES ARCHITECTURE se décompose comme suit :

Gîte « Le Baous » : 20 800,00 € TTC (soit, 17 334 € HT)

Gîte « Le Pourtalet » : 57 000,00 € TTC (soit, 47 500 € HT)

Les frais d'études et de conception sont de : 5 896.00 € TTC

Soit un Montant global de : 89 592,00 € TTC

La dépense est importante pour une commune telle qu'Olargues, il convient donc d'envisager de solliciter le Pays Haut-Languedoc et Vignobles afin d'obtenir une aide financière la plus élevée possible

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité

30 AVR. 2015  
SERVICES COMMUNAUX

- Approuve le le devis d'étude prévisionnel des travaux établi par monsieur DELPY Eric, Cabinet AYES ARCHITECTURE pour un montant TTC de 89 592.00 €
- Demande à Monsieur le Président du Pays Haut-Languedoc et Vignobles, de bien vouloir lui accorder une aide financière la plus élevée possible afin de pouvoir réaliser ces travaux.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, pour rédaction et signature de tout document concernant l'objet de la présente délibération,

=====

Ainsi fait et délibéré à Olargues, les jour, mois et an que dessus

=====

Le Maire d' Olargues,  
Jean ARCAS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L' An deux mille quinze , et le 20 AVRIL, à 20h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Olargues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean ARCAS, Maire

**Présents** : ARCAS Jean, BALOT Olivia, BARRAL Mariette, BRANVILLE Jean-Claude, COVEMACKER Benoît, CRE Christiane, DOUR Peggy, FERLET Didier, FOSTER William, GUIRAUD Pierre-Marie, JULIEN Elyane, RIQUIN Pascal, SANDOVAL Romain, SULTER Karen, VIDAL Stéphanie

**OBJET** : CREATION DE 2 LOGEMENTS SOCIAUX – Demande d'aide financière à la Région Languedoc Roussillon

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal projet de création de deux logements sociaux.

Le devis d'étude prévisionnel des travaux établi par Monsieur DELPY Eric, Cabinet AYES ARCHITECTURE se décompose comme suit :

Gîte « Le Baous » : 20 800,00 € TTC (soit, 17 334 € HT)

Gîte « Le Pourtalet » : 57 000,00 € TTC (soit, 47 500 € HT)

Les frais d'études et de conception sont de : 5 896.00 € TTC

Soit un Montant global de : 89 592,00 € TTC

La dépense est importante pour une commune telle qu'Olargues, il convient donc d'envisager de solliciter la Région Languedoc Roussillon afin d'obtenir une aide financière la plus élevée possible

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité

30 AVR. 2015  
OLARGUES

- Approuve le le devis d'étude prévisionnel des travaux établi par monsieur DELPY Eric, Cabinet AYES ARCHITECTURE pour un montant TTC de 89 592.00 €
- Demande à Monsieur le Président de la Région Languedoc Roussillon, de bien vouloir lui accorder une aide financière la plus élevée possible afin de pouvoir réaliser ces travaux.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, pour rédaction et signature de tout document concernant l'objet de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré à Olargues, les jour, mois et an que dessus



Le Maire d' Olargues,  
Jean ARCAS

*d'absence*

Département de l'Hérault  
Commune d'Olargues

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L' An deux mille quinze , et le 20 AVRIL , à 20h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Olargues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean ARCAS, Maire

**Présents** : ARCAS Jean, BALOT Olivia, BARRAL Mariette, BRANVILLE Jean-Claude, COVEMACKER Benoît, CRE Christiane, DOUR Peggy, FERLET Didier, FOSTER William, GUIRAUD Pierre-Marie, JULIEN Elyane, RIQUIN Pascal, SANDOVAL Romain, SULTER Karen, VIDAL Stéphanie

=====

**OBJET** : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015.

=====

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2015.

Monsieur le Maire précise que les taux actuels sont les suivants :

TAXE D'HABITATION	14,52%
TAXE FONCIERE (BATI)	18,22%
TAXE FONCIERE (NON BATI)	76,68%

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision, à savoir si l'on augmente les taux, si tel est le cas de combien ; ou bien si les taux actuellement en vigueur sont repris.

APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITE

3003-PRÉFECTURE  
RECUE  
27 AVR. 2015  
SERVICE COURRIER

= DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2015, les taux de référence resteront donc les suivants :

TAXE D'HABITATION	14,52%
TAXE FONCIERE (BATI)	18,22%
TAXE FONCIERE (NON BATI)	76,68%

= DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour rédaction et signature de tout document concernant cette décision

=====

Ainsi fait et délibéré à Olargues, les jour, mois et an que dessus

=====

Le Maire d' Olargues,  
Jean ARCAS

